



INSTRUCTIONS DE COURSE

Championnat de Bretagne Handivalide

Samedi 8 et Dimanche 9 Avril 2023

Saint-Quay-Portrieux

Autorité organisatrice : Sport Nautique Saint Quay Portrieux

Grade : 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est au Yacht Club du SNSQP ; ils seront également mis en ligne à l'adresse (en ligne sur <http://www.snsqp.com/championnat-de-bretagne-2022-handivalide.html>).

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

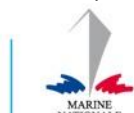
5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé Yacht Club du SNSQP.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 45 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).



**PARTENAIRE
OFFICIEL**



**PARTENAIRE
FÉDÉRAL**

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classe	1 ^{er} signal d'avertissement
Samedi 8 avril	Toute classe	13h00
Dimanche 9 avril	Toute classe	12h00

6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

HANDIVALIDE (Miniji, Hansa 303 et Néo 495) : pavillon logo SNSQP



8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Arrivée	Changement de Parcours
Cylindrique Orange	Cylindriques Jaunes	Cylindrique Orange	Conique Orange

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et le côté parcours de la marque de départ.

12.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine. Quand un changement de parcours est signalé à la marque 3 du parcours construit, seule la marque 1 sera remouillée (la marque 2 sera donc considérée comme supprimée).

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La pénalité de rotation prévue à la RCV 44.1 n'est pas modifiée.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
Toute classe	40 minutes	60 Minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas 15 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé à la maison du nautisme.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé au bureau du SNSQP (en face du magasin Uship). Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18 CLASSEMENT

- 18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
- (b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

19 REGLES DE SECURITE

- 19.1 Un émargement (sortie et retour) sera mis en place sur le chemin d'accès à la cale de mise à l'eau.
- 19.2 Chaque concurrent devra émarger avant d'aller sur l'eau et après chaque retour à terre.
- 19.3 L'émargement départ sera ouvert une heure trente minutes, au moins, avant l'heure du premier signal d'avertissement du jour. La présence devra être effective au plus tard à l'heure du premier signal d'avertissement. Le samedi 9 avril, la confirmation d'inscription tiendra lieu d'émargement départ.
- 19.4 L'émargement après la dernière course du jour ou après un retour à terre, devra être effectif au plus tard à l'heure limite de dépôt des réclamations. Ce délai pourra, si nécessaire être prolongé par le comité de course.
- 19.5 Un concurrent qui n'a pas émargé au départ d'une course ou groupe de courses recevra, sans instruction (modification de la RCV 63.1), une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la première course du groupe concerné.
- 19.6 Un concurrent qui n'a pas émargé au retour d'une course ou d'un groupe de courses recevra, sans instruction (modification de la RCV 63.1), une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la dernière course du groupe concerné.
- 19.7 Ces pénalités peuvent se cumuler (modification de la RCV 63.1) et sont calculées selon les modalités de la RCV 44.3(c). *[DP]*
- 19.8 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*

20. REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT

[DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par la flamme du club.

Le bateau jury sera identifié par un pavillon Jaune portant la mention JURY. Le bateau du jury peut se positionner en tout point de la zone de course. Sa position ne peut donner lieu à une demande de réparation (Ceci modifie la RCV 62.1)

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 *[DP]* *[NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs

25. EMBLEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux

26. PRIX

Des prix seront distribués :

- 1^{er} Hansa
- 1^{er} Miniji
- 1^{er} Néo 495

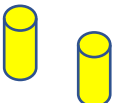

Arbitres désignés :

- Président du comité de course : Jacques Burlot
- Président du jury : Véronique Bazin
- Juge :

ANNEXE ZONES DE COURSE & PARCOURS

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course



 <p>2 1</p> 	<p>Départ entre le bateau comité et la bouée cylindrique jaune Bouée 1 à contourner à bâbord Bouée 2 à contourner à bâbord Bouée Départ à contourner à bâbord Bouée 1 à contourner à bâbord Bouée 2 à contourner à bâbord Arrivée entre le bateau comité (à laisser à babord) et la bouée cylindrique orange (à laisser à tribord)</p> <p>Réduction de parcours : Envoi du pavillon S avec le signal préparatoire : 1 seul tour</p>
---	--